

3 novembre 2014

Procès-verbal de la séance régulière du 3 novembre 2014 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents : siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence du Monsieur le maire M. André Fafard.

Étaient absents: siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon  
siège numéro 5 : M. Eric Laforge

Est également présente, Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

154-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

155-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 octobre 2014 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 25 octobre 2014

épargne courant	131 812.44
épargne à terme régulier	200 000.00
rachetable	373 964.41
<b>TOTAL</b>	<b>705 776.85</b>

CAISSE RECETTES AU 31 octobre 2014

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>17 111.33</b>
---------------------------	------------------

3 novembre 2014

156-14

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 246 344.81\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	227 232.29\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>19 112.52\$</u>
	246 344.81\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Selon l'article 176.4 du code municipal, Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière dépose un état estimé des revenus et dépenses couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2014.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiment.

157-14

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR LA SUCCESSION ROGER CHAGNON

ATTENDU QUE la Succession Roger Chagnon adresse une demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole - régularisation d'un usage existant pour le lot numéro 1 958 898;

ATTENDU QUE la demande de régularisation est d'une superficie de 1456.1 m<sup>2</sup> déjà utilisée à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation de zonage en vigueur.

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'utilisation à une autre fin qu'agricole-régularisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la succession Roger Chagnon.

3 novembre 2014

### RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Selon l'article 955 du code municipal, le maire dépose un rapport sur la situation financière de la municipalité.

Selon le même article, une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ doit être déposée depuis la dernière séance du conseil municipal au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité.

Il doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclu au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

Le rapport du maire sera distribué à chaque adresse civique.

158-14

### OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT D'UN RÉSERVOIR SUR LE CAMION INCENDIE NUMÉRO 6221 (INTER)

Nous avons fait parvenir un appel d'offres aux trois compagnies suivantes pour une fourniture d'un réservoir pour un camion autopompe citerne sur notre camion 6221 : L'Arsenal de Drummondville, Carl Thibault de Pierreville et Technofeu.

Une seule soumission a été reçue et jugée conforme.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à L'Arsenal de Drummondville au montant de 63 265.39\$ taxes incluses.

### FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires sont déposés par les élus suivants : Messieurs André Fafard, Roger Collard, Patrick Salvas, Eric Laforge et Pierre Laflamme.

3 novembre 2014

159-14

NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que Roger Collard soit nommé délégué représentant de la municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et que André Fafard, maire soit nommé substitut.

160-14

NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-NAZAIRE

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que Jean Collard soit nommé représentant du conseil municipal au conseil d'établissement de l'École de Saint-Nazaire pour 2014-2015.

161-14

NOMMER LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE SUBVENTION AUX LOISIRS

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que Roger Collard, Patrick Salvas et Jean Collard soient nommés délégués au Comité des subventions pour l'année 2014.

162-14

AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE L'ANNÉE 2015

Le conseiller Patrick Salvas donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions seront adoptés avec dispense de lecture.

163-14

RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION  
LA TECQ

**Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

164-14

DEMANDE D'EXCLUSION PRÉSENTÉE À LA COMMISSION  
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
VISANT L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE  
D'URBANISATION À DES FINS RÉSIDENIELLES

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MRC D'ACTON  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON**

La Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole permanente, une superficie d'environ **7,06 ha** dans le but de permettre l'agrandissement du secteur résidentiel de la rue Saint-Antoine. Les parties de lots visées et l'argumentaire sont décrits au rapport préparé par Les Services **exp**, daté du 28 octobre 2014 et joint à la présente.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation afin d'agrandir un secteur résidentiel de la rue Saint-Antoine;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur visé a une superficie totale d'environ 7,06 ha et comprend les lots 1958270 et 3598762 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, tel que décrit au rapport préparé par Les services **exp**, daté du 28 octobre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'exclusion est le résultat d'une planification rigoureuse du territoire qui s'est amorcée en 2003 avec une précédente demande d'exclusion (dossier 324572);

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet constitue le prolongement du développement initialement entrepris en 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a entrepris depuis 2003 la construction d'un réseau d'égout afin de permettre la concentration des usages non agricole à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse sur la disponibilité des espaces vacants en zone blanche n'a pas permis de trouver suffisamment de terrains pour couvrir les demandes futures en espaces résidentiels;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a très peu d'espace disponible aujourd'hui pour la construction résidentielle, soit seulement quatre terrains;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a analysé plusieurs sites potentiels et qu'elle a choisi le site ayant le moins d'impacts pour l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne met pas en péril l'homogénéité du milieu agricole;

**CONSIDÉRANT** l'effet positif sur le développement et les conditions socioéconomiques de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande favorise un développement résidentiel plus harmonieux et non un développement éparpillé;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet minimise les conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura pas de morcellement d'une terre en exploitation agricole, ce qui ne mettra pas en péril et n'occasionnera pas de conséquences négatives pour la rentabilité et la pratique de l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie demandée ne met pas en péril la viabilité du producteur agricole dont l'ensemble des lots dans le Municipalité correspond à une superficie de 35,28 ha;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est primordiale pour le développement futur de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'exclusion vise une superficie de **7,06 ha**;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet nécessitera une modification du schéma d'aménagement de la MRC d'Acton qu'au plan et règlements d'urbanisme de la Municipalité advenant une décision favorable de la Commission;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement durable des activités agricoles en zone agricole permanente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité par les conseillers :

**QUE** ce Conseil appuie la demande d'exclusion et recommande son acceptation par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout comme amplement décrit dans le document préparé par Les Services **exp**, daté du 28 octobre 2014, autorise Madame Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton.

#### 165-14

#### EMPLOYÉS DE PATINOIRE

Afin de donner suite à la résolution numéro 124-14 du mois de septembre dernier pour compléter le personnel de la patinoire, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal est d'accord pour engager Antoine Poudrier comme employé additionnel pour l'entretien de la patinoire pour cette saison ainsi que Carl Rémy comme remplaçant.

Guylaine Bourgoïn est autorisée à engager le personnel supplémentaire selon le besoin.

3 novembre 2014

166-14

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA  
SPAD POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente de service pour le contrôle animalier avec la SPA de Drummondville en juillet dernier;

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte de renouveler l'entente pour les trois prochaines années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le coût par citoyen est de \$2.35 et la population est ajustée à chaque année selon le MAMROT. La SPA de Drummond conserve les revenus découlant de la vente des licences.

167-14

ACHAT D'ATTACHE POUR LE CAMION POUR  
L'ENTRETIEN D'HIVER

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une attache pour installer sur le camion d'entretien d'hiver chez Tenco de St-Valérien au coût de 1375\$.

168-14

DEMANDE D'ACHAT DE PANCARTES ÉCHEC AU CRIME  
PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR REMPLACER LES  
PANCARTES AVEC LE RADAR

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux pancartes « échec au crime » en remplacement des pancartes avec le radar.

169-14

ENTREPOSAGE D'UN CAMION POUR L'ENTRETIEN DES  
CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide que considérant que le camion incendie numéro 6221 sera à l'extérieur de la caserne incendie jusqu'à la mi-mars approximativement, qu'un camion pour l'entretien des chemins d'hiver soit entreposé à la place de celui-ci dans la caserne.



3 novembre 2014

### SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Guylaine Bourgoïn apporte les informations aux élus sur les recherches et les contacts qu'il y a eu avec trois entreprises qui construisent des sites internet.

Le sujet est mis à l'étude.

170-14

### DÉCLAÇAGE DES TROTTOIRS

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demandera à Paysagement Benoit et frères d'étendre de l'abrasif sur les trottoirs selon le besoin.

171-14

### DEMANDE DE TRAVERSE DE ROUTES DES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde l'autorisation des traverses sur nos routes par les Motoneigistes du Corridor permanent inc. selon la description dans leur lettre datée du 2 octobre dernier.

172-14

### ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager M. Jean Nicolas Chabot au poste de pompier volontaire avec une période de probation de un an ainsi que l'achat d'un habit de combat selon le besoin.

173-14

### RÉSOLUTION D'APPUI AU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD)

**Considérant** l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec;

**Considérant** que les CLD sont au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'ils assument un rôle majeur et indispensable au développement de leur milieu;

**Considérant** que les 120 CLD répondent en moyenne annuellement à 30 000 demandes d'entrepreneurs dont 80 % en accompagnement technique;

**Considérant** que chaque dollar investi par un CLD dans une entreprise génère dix dollars d'investissement;

**Considérant** que le CLD de la région d'Acton est un partenaire majeur, puisqu'il favorise le développement, le maintien et la croissance des entreprises, sans oublier la création et la consolidation de centaines d'emplois;

**Considérant** que le CLD de la région d'Acton est un partenaire essentiel pour le développement de notre municipalité;

**Considérant** que le gouvernement du Québec s'apprête à modifier la loi sur la gouvernance municipale qui laissera à la discrétion de chaque MRC le choix de maintenir ou non son CLD;

**Considérant** que cette décision aura des répercussions sur la qualité des services aux entrepreneurs de notre région et un impact sur le développement économique de notre territoire;

En conséquence, il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que le gouvernement :

Réaffirme le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique local;

Maintienne le financement du CLD afin de préserver l'expertise et les services de qualité qui sont offerts par une équipe de bénévoles et de professionnels compétents.

#### 174-14

#### DEMANDE FINANCIÈRE PAR OPÉRATION NEZ ROUGE

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde un montant de 150\$ comme contribution financière à Opération Nez rouge pour l'édition 2014.

#### RAPPORTS

- question sur le délai de réparation des lumières de rue.

#### COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Plan d'action supralocal intégré de lutte contre la pauvreté de la MRC d'Acton;
- Courriel de Loisir et Sport Montérégie concernant le lancement de la campagne Plaisirs d'hiver 2015;
- Communiqué d'Hydro-Québec concernant les compteurs de nouvelle génération;
- Courriel de SADC ayant pour objet l'invitation à un 5 à 7 pour la planification stratégique;
- Lettre adressée à Fonds Jeunesse CDJL ayant pour objet la soumission du projet de lecture dans les garderies en milieu familial;

- Lettre de la SAAQ ayant pour objet l'Halloween en toute sécurité;
- Courriel du MTQ ayant pour objet l'intersection du rang Brodeur;
- Mini-scribe, novembre 2014, volume 23, numéro 10;
- Plan d'intervention en infrastructures routières locales de CIMA;
- Lettre de Mme Marie-Claude Morin ayant pour objet la résolution de Poste Canada;
- Lettre de la Sécurité publique Québec concernant la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec pour 2015;
- Courriel du CN ayant pour objet le rang Brodeur;
- Lettre de FQM ayant pour objet le calendrier de formations 2015;
- Lettre de la CPTAQ concernant le dossier 408384;
- Lettre de la CPTAQ concernant le dossier 408385;
- Lettre de FQM ayant pour objet l'adhésion de la Municipalité à la FQM;
- Constat d'infraction du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014;
- Courriel de Réseau Biblio de la Montérégie concernant la tarification annuelle et frais d'exploitation 2015;
- Courriel du CLD ayant pour objet le lancement du circuit des murales;
- Lettre de M. Stéphane Beauregard, maire de Roxton Canton annonçant qu'il se retire du monde municipal;
- Document concernant l'écoroute;
- Communiqué de la Régie concernant la fermeture hivernale des écocentres;
- Note concernant la Société Mutuelle de Prévention;
- Lettre du Club de Motoneige ASAN inc. ayant pour objet les traverses de routes municipales 2014-2015;
- Courriel de Cooptel ayant pour objet le déploiement de la fibre optique à Saint-Nazaire d'Acton;
- Lettre de Cooptel concernant des changements à leur grille télé;
- Communiqué du CLD ayant pour titre « Le CLD de la région d'Acton, un outil pour entreprendre »;
- rapport annuel de l'organisme Aux p'tits soins ;
- Extrait de procès-verbal de la R.I.A.M. ;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2014 de la MRC d'Acton;
- Lettre de la MRC d'Acton ayant pour objet la transmission d'un règlement modifiant son schéma d'aménagement révisé ;
- Résolution et certificat de conformité de la MRC concernant le règlement 336-14 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton;
- Avis public concernant le règlement numéro 336-14 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02;
- Document d'information concernant l'UPAC;
- Offre de service pour cours de yoga;
- Offre de service de Mines Seleine;
- Offre de service en thermographie infrarouge électrique;
- Lettre d'Environnement S-Air concernant le nouveau règlement sur la gestion sécuritaire de l'amiante.

3 novembre 2014

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de question est réservée au public.

Aucune question

175-14  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 30.

---

André Fafard  
Maire

---

Guylaine Bourgoin, GMA  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière